

COMMUNIQUE DE PRESSE – 18 mars 2021

Une vaste consultation pour imaginer le Parc du Doubs de demain

Parc naturel régional du Doubs

Place du 23-Juin 6
Case postale 316
CH-2350 Saignelégier

T +41 32 420 46 70
info@parcdoubs.ch
www.parcdoubs.ch



Après un atelier ayant réuni son comité ainsi que les collectivités communales, cantonales et fédérales, le Parc du Doubs poursuit le processus participatif du renouvellement de sa Charte 2023-2032 en élargissant son public. Les habitants et associations du Parc, de même que les partenaires et prestataires privés sont conviés à une réunion d'information et de concertation portant sur les futures orientations de l'institution. Elle se tiendra en visioconférence le mercredi 31 mars de 17h30 à 19h30. Une inscription préalable est demandée.

Ce nouveau rendez-vous constitue un moment important dans la définition de la stratégie qui guidera l'action du Parc du Doubs ces dix prochaines années. Les habitants ainsi que les groupements associatifs et privés pourront à cette occasion exprimer leurs idées, attentes et besoins. Ceux-ci permettront au comité et à l'équipe du Parc de poursuivre le processus de définition de ses objectifs à l'horizon 2032.

Après avoir été informés sur le processus de renouvellement de la Charte et sur les travaux en cours à ce sujet, les participants seront amenés à débattre des objectifs et orientations provisoires. Le but de cette rencontre est de récolter les avis des personnes réunies afin d'identifier si les orientations imaginées sont en phase avec leurs attentes ou si des ajustements sont nécessaires.

Réflexion autour des quatre piliers du Parc

Les quatre « domaines d'action stratégiques » du Parc du Doubs seront discutés lors de cet atelier, à savoir

- la préservation et la valorisation de la nature et du paysage,
- le renforcement des activités économiques fondées sur le développement durable,
- la sensibilisation et l'éducation au développement durable,
- la gestion et la communication.

Afin de donner matière à des discussions approfondies, le Parc du Doubs invite les futurs participants à consulter l'invitation, le programme ainsi que les objectifs provisoires sur son site internet (www.parcdoubs.ch/charte). Les discussions menées durant l'atelier se baseront sur ces documents et propositions ainsi que sur les idées et appréciations exprimées par les participants.

Inscription

Toute personne intéressée à participer est priée de s'inscrire par courriel à inscription@parcdoubs.ch **d'ici au 29 mars prochain**, en précisant nom, prénom, lieu de domicile et, le cas échéant, l'institution ou l'association représentée. Seules les personnes inscrites pourront prendre part à la réunion.

« Charte du Parc », de quoi s'agit-il ?

Tous les parcs naturels régionaux définissent leurs actions sur la base d'une Charte qui contient la vision et les objectifs stratégiques définis pour une période de dix ans. Ce riche document présente donc les grandes orientations de l'activité du Parc ainsi que ses apports potentiels au territoire, que ce soit dans les domaines de la nature et du paysage, du développement économique durable ou encore de la sensibilisation des publics. Il est le fruit des réflexions menées avec les partenaires de l'institution, qu'ils soient collectifs (communes, cantons, Confédération), associatifs ou privés (prestataires, population). La Charte répertorie également les spécificités du Parc : ses paysages typiques, sa faune et sa flore mais aussi ses zones fragiles à protéger ainsi que les caractéristiques socio-économiques de la région.

À l'issue de la phase de consultation et de rédaction, soit en fin d'année 2021, le document final sera soumis aux législatifs des communes qui se prononceront sur le renouvellement de l'adhésion de leur commune au Parc du Doubs pour les dix années à venir, de 2023 à 2032.

CONTACT ET INTERVIEWS

Régis Borruat
+41 (0)32 420 46 72
regis.borruat@parcdoubs.ch